LA 1ÈRE ÉDITION DES TROPHÉES BÂTIMENTS RÉSILIENTS EST LANCÉE !

ACTUALITÉS | #CONCOURS | #BÂTIMENTS RÉSILIENTS
Rédigé par Construction 21 France | Publié le 24/03/2020

Architectes, maîtres d'ouvrages, bureaux d'études, inscrivez vos bâtiments résilients ! La Mission Risques Naturels (MRN) lance, en partenariat avec l'Agence Qualité Construction (AQC) et Construction21, avec le soutien de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, la première édition des Trophées Bâtiments Résilients.

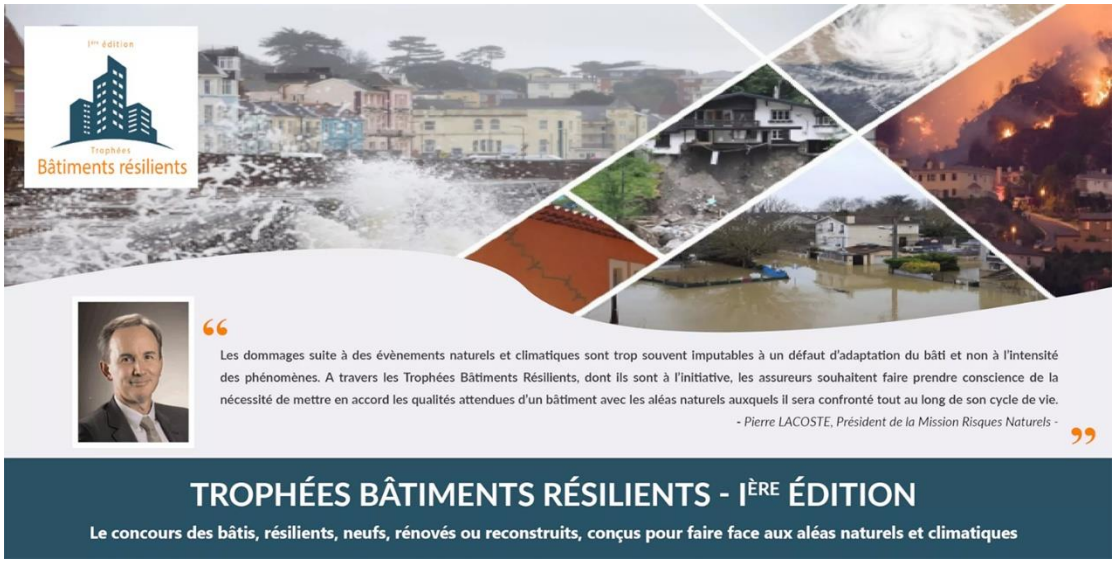

Ce concours est l'occasion de mettre en avant des projets inscrits dans une démarche résiliente et déjà mis en œuvre, faisant face à un ou plusieurs aléas naturels et climatiques. **Candidatez avant le 30 juin en complétant une étude de cas sur Construction21 !**

L'objectif : promouvoir la prise en compte des risques naturels et climatiques dans la construction.

Inondations, sécheresses, séismes, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones, tempêtes, grêles… Face à la hausse de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels et climatiques, les bâtiments apparaissent comme des entités particulièrement vulnérables et encore mal-adaptées. La construction de bâtis résilients constitue donc un enjeu majeur, et implique de mettre en accord les qualités attendues d'un bâtiment avec l'exposition aux aléas naturels à laquelle il sera confronté tout au long de son cycle de vie.

QUEL PROJET PEUT PARTICIPER ?

- Tout type de bâtiment assuré, public ou privé (habitat individuel ou collectif, tertiaire, bâtiment public, établissement scolaire...) situé en France
- Bâtiment exposé à au moins un aléa naturel et climatique
- Bâtiment ayant ou non subi des dommages suite à un aléa
- Bâtiment livré ou démonstrateur déjà réalisé

- Construction neuve, reconstruction, extension ou rénovation globale dont la livraison est située entre 2015 et 2020

POURQUOI PARTICIPER ?

1. Faire **émerger** des bonnes pratiques dans la construction de bâtiments résilients.
2. **Sensibiliser** à l'importance de la prise en compte des risques naturels et climatiques dans le secteur du BTP.
3. **Bénéficier** d'une visibilité, en France, grâce à un plan de communication multi-canal relayé par la MRN et ses partenaires, ainsi qu'à la cérémonie de remise des prix.
4. **Inspirer** des professionnels au plan national et les **inciter** à reproduire vos cas exemplaires.
5. C'est **gratuit** !

COMMENT PARTICIPER ?

- Créez votre compte sur la plateforme Construction21 ou connectez-vous.
- Remplissez un formulaire technique en ligne décrivant votre bâtiment résilient.
- Cochez la case de participation aux Trophées Bâtiments Résilients.

Candidatez avant le mardi 30 juin 2020 !

Lien : La 1ère édition des Trophées Bâtiments Résilients est lancée ! (ecologikmagazine.fr)